

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1916

Ouverture : 8 Avril 1916 — Clôture : 15 Juillet 1916

Les cours commenceront le 10 Avril 1916



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1916

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales	34
Institut des Hautes Etudes commerciales	49
Faculté de Droit.	54
Faculté de Théologie	62
Faculté de Médecine	68
Prix universitaires	84
Renseignements généraux	95
Adresses de MM. Les Professeurs et Privat- Docents	103

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1916

Ouverture : 8 Avril 1916 — Clôture : 15 Juillet 1916

Les cours commenceront le 10 Avril 1916



Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le **Secrétariat** est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin, et le lundi, le mercredi et le vendredi de 2 1/2 h. à 4 heures.

Le **Bureau du Caissier-Comptable**, est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché au Bureau du Caissier-Comptable.

GENÈVE

IMPRIMERIE J. STÜDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1916

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1916

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

M. Charles Cailler , prof. ord.	Salle
<i>Calcul différentiel et intégral</i> (Suite du cours d'hiver).	3 h.
Lundi, mercredi, et vendredi, à 7 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle</i> (Suite du cours d'hiver).	3 h.
Mardi, jeudi et samedi, à 7 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Compléments de calcul infinitésimal.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	17.
<i>Conférences d'analyse supérieure</i> : Théorie des équations différentielles (Suite du cours d'hiver).	2 h.
Lundi, de 5 à 7 heures.	20.
<i>Calcul des probabilités.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	20.
M. Henri Fehr , prof. ord.	
<i>Éléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 8 heures ; mardi, de 5 à 7 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie</i> (complément du cours ci-dessus).	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	20.

Les cours commenceront le 10 avril 1916, et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet 1916.

Les cours seront interrompus du 21 au 24 avril inclusive-ment pour les fêtes de Pâques.

Les douze derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens de fin d'année.

Le Bureau du Sénat, pour l'année 1915-1916, est composé de :

MM. Louis REHFOUS, *Recteur* ;

Francis DE CRUE, *Vice-Recteur* ;

Charles SARASIN, *Secrétaire* ;

et de

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;

Charles WERNER, Doyen de la Faculté des Lettres ;

Edgard MILHAUD, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;

Paul MORIAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;

Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;

Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.	
Mercredi, de 5 à 7 heures.		20.
<i>Géométrie descriptive.</i>	2 h.	
Lundi, de 9 à 11 heures.		20.
<i>Séminaire d'algèbre et de géométrie supérieures.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 4 heures.		20.

M. Raoul Gautier, prof. ord.

<i>Astronomie sphérique.</i>	2 h.	
Mardi et mercredi, à 10 heures.		20.
<i>Exercices pratiques d'astronomie sphérique.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.	20.
<i>Météorologie dynamique.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 9 heures.		20.

M. Ch.-Eugène Guye, prof. ord.

<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.	
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures.		Aula.
<i>Exercices pratiques de physique</i> (complément du cours). 3 h.		
Une après-midi par semaine.		
Mardi ou jeudi, ou vendredi, de 2 à 5 heures.		
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.		
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.		
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.		
[S'adresser au professeur.]		

M. Amé Pictet, prof. ord.

<i>Chimie organique.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.		
		Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre.
<i>Travaux de préparations et de recherches.</i>		Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		Lab. de Chimie organ.

M. Philippe-A. Guye , prof. ord.		
<i>Chimie technique.</i>	2 h.	
Jeudi et vendredi, à 11 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S. ¹ .
<i>Chimie théorique</i> (I ^{re} partie).	1 h.	
Samedi, à 11 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>		
I. Préparations de chimie (inorganiques et organiques).		
II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques.		
III. Travaux de recherches.		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>		
I. Exercices pratiques de chimie physique (2 ^{me} partie).		
Une demi-journée par semaine.		
II. Travaux de recherches.		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		

M. Louis Chavanne, prof. ord.

<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.	
Mardi, mercredi et vendredi, à 10 h.		Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de pharmacie</i>		
Tous les jours.		

M. Louis Duparc, prof. ord.

<i>Minéralogie.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.		Ecole de Chimie. P.A. ² .
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.	
Lundi, à 5 heures		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Pétrographie.</i>	1 h.	
Mardi, à 5 heures.		Ecole de Chimie, P.A.
<i>Chimie analytique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		Ecole de Chimie. P.A.

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

² Petit Amphithéâtre.

Toxicologie. 1 h.
Vendredi, à 11 heures. Ecole de Chimie. P.A¹.

Travaux pratiques de minéralogie. 3 h.
Samedi, de 2 à 5 heures. Ec. Chimie. Labor. Minér.

M. Alfred Monnier, prof. extr.

Les explosifs de mines. 1 h.
Mardi, à 6 heures. Ec. de Chim. P.A.

Essais et analyse des minerais par la voie sèche. 1 h.
Vendredi, à 6 heures. Ec. de Chimie. P.A.

Chimie agricole. 1 h.
Lundi, à 6 heures. Ec. de Chimie, P.A.

M. Emile Yung, prof. ord.

Zoologie et anatomie comparée des vertébrés. 5 h. 30.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.

Travaux pratiques dans le laboratoire de microscopie et d'anatomie comparée.
Tous les jours, sauf le jeudi. Instit. de Zoologie.

Exercices pratiques de zoologie et d'anatomie comparée (complément du cours). 4 h.
Une demi-journée, lundi ou samedi. Inst. de Zoologie.

Exercices de planktologie (Zooplankton) avec pêches sur le lac et détermination au laboratoire.

Deux jours par semaine.

M. Emile André, prof. extr.

L'origine des espèces. Darwinisme et Lamarckisme. 1 h. 30.
Mercredi, à 6 heures.

Le parasitisme animal (arthropodes parasites de l'homme). 1 h. 30.
Vendredi, à 6 heures.

M. Robert Chodat, prof. ord.

Botanique. — Morphologie, Biologie et Systématique des Archidiophytes. 5 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 h. Aula.

¹ Petit Amphithéâtre.

Botanique pharmaceutique et systématique des familles exotiques. 2 h.

Mardi, de 10 heures à midi. Institut de Botanique.

Exercices pratiques de botanique (complément du cours). 3 h.

Mercredi ou samedi, de 2 à 5 heures. Institut de Botanique.

Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.
Tous les jours, sauf le jeudi. Institut de Botanique.

Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.
Tous les jours, sauf le jeudi. Institut de Botanique.

Excursions botaniques dans le bassin du Rhône.

Le jeudi.

M. Alfred Lendner, prof. extr.

Pharmacognosie. 3 h.
Mardi, mercredi et samedi, à 7 heures. Instit. de Botanique.

Détermination des plantes. 1 h.
Vendredi, à 5 heures. Institut de Botanique.

M. Charles Sarasin, prof. ord.

Paléontologie des invertébrés. 4 h. 30.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.

Répertoire de géologie. 4 h.
Samedi, à 8 heures. Labor. de Géologie.

Travaux pratiques de géologie (Laboratoire partiel).
Deux matinées par semaine, depuis 8 heures. Lab. de Géol.

Laboratoire complet de géologie.
Tous les matins. Lab. de Géol.

Excursions géologiques.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)

M. Théodore Flournoy, prof. ord.

Histoire et philosophie des sciences. — Suite du cours d'hiver; l'Occultisme contemporain. 2 h. 30.

Vendredi et samedi, à 5 heures.

Conférence. — Discussions. 1 h. 45.
Mardi, à 9 heures.

M. Edouard Claparède , prof. ord.		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — <i>L'attention</i> : ses conditions, sa mesure, etc. Evolution et pathologie de l'attention. Conclusions pédagogiques. L'art d'observer.	1 h.	
Mardi, à 11 heures.		30.
<i>Psychologie appliquée.</i> — Applications de la psychologie expérimentale à l'industrie et au commerce. Carrière. Travail. Réclame, etc.	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		30.
<i>Cours pratique avec exercices.</i> Les tests mentaux.	2 h.	
Vendredi, de 9 à 11 heures.	Lab. de Psychologie.	
<i>Recherches spéciales.</i>		
Tous les jours.	Lab. de Psychologie	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Alphonse Bernoud , Dr ès sc.		
<i>Histoire de la physique expérimentale.</i>	1 h.	
Lundi, à 4 heures.		44.
M. Emile Briner , Dr ès sc.		
<i>Conférences de chimie technique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.	Ecole de Chimie A.C.S. ¹	
M. Humbert Cantoni , Dr ès sc.		
<i>Analyse chimique par les méthodes volumétriques.</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.	Ecole de Chimie P.A.	
M. Jean Carl , Dr phil.		
<i>Bionomie des animaux terrestres.</i>	1 h.	
Mardi, à 6 heures.		30.
M. B.-P.-Georges Hochreutiner , Dr ès sc.		
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.		44.
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.	
Samedi, à 5 heures.		44.

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

M. Adolphe Kaufmann , Dr d'Université.		
<i>Huiles essentielles et parfums synthétiques.</i>	1 hr.	
Jeudi, à 8 heures.	Ecole de Chimie. G.A. ¹	
M. Jules Muster , Dr ès sc.		
<i>Chimie biologique.</i> — Analyse des liquides de l'organisme.	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	Ec. de Chimie P.A.	
M. Arnold Pictet , Dr ès sc.		
<i>Anatomie et systématique des insectes.</i>	1 h.	
Lundi, à 5 heures.		30.
<i>Chapitres choisis de biologie des insectes.</i>	1 h.	
Vendredi, à 4 heures.		30.
M. Eugène Pittard , Dr ès sc.		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Morphologie comparative du corps humain aux différents âges, selon les sexes et selon les races. Sélections humaines.	1 h.	
Samedi, à 2 heures.		46.
Paléontologie humaine. Origine des civilisations primitives jusqu'à l'âge du fer.	1 h.	
Lundi, à 6 heures.		46.
Les races européennes du bassin méditerranéen ; les races humaines de l'Afrique du Nord, y compris l'Egypte.	1 h.	
Vendredi, à 2 heures.		46.
M. Siegmund Reich , Dr phil.		
<i>Stéréochimie.</i>	2 h.	
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	Ec. de Chimie G.A.	
M. Louis Reutter , Dr phil.		
<i>Chimie végétale (1^{re} partie).</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 9 heures.	Ecole de Chimie. P.A. ²	
<i>Méthodes analytiques des drogues végétales.</i>	1 h.	
Lundi, à 9 heures.	Ecole de Chimie. P.A.	
<i>Analyse des résines.</i>	1 h.	
Mercredi, à 9 heures.	Ecole de Chimie. P.A.	

¹ Grand Amphithéâtre.

² Petit amphithéâtre.

	Salle
<i>Commentaires de la Pharmacopée helvétique, IV^{me} partie organique.</i> (Jours et heures à fixer ultérieurement.)	2 h.
M. Arthur Schidloff, Dr ès sc. <i>Théories statistiques de la physique moderne.</i> Samedi, à 2 heures.	1 h. 34.
M. Aron Tcherniawsky, Dr ès sc. <i>Electro-magnétisme de la lumière.</i> Jeudi, à 5 heures.	1 h. 44.
M. Georges Tiercy, Dr ès sc. <i>Chapitres choisis de mécanique appliquée.</i> Jeudi, à 11 heures, et vendredi, à 6 heures.	2 h. 20.
M. Paul Wenger, Dr ès sc. <i>Principes généraux de la chimie appliqués à la chimie analytique.</i> Mardi et vendredi, à 1 h. $\frac{1}{2}$.	2 h. Ecole de Chimie. P. A.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles et ès sciences psychologiques ; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs ; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après ; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. L'Analyse supérieure ; — 4. La Mécanique rationnelle ; — 5. L'Astronomie ; — 6. La Géographie physique et la Météorologie ; — 7. La Physique ; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique ; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur ; — 2. L'Electricité et l'Optique ; — 3. La Chimie inorganique et organique ; — 4. La Chimie théorique ; — 5. La Minéralogie ; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial) ; — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial) ; — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat¹ : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ; — 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; — 7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

¹ Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences.*

d) *Licence ès sciences biologiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : L'Embryologie ; les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

(Arrêté du 16 Juillet 1915.)

Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

(Consulter le Règlement du 20 septembre 1912 et le Plan d'Études du 23 avril 1913.)

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I^A.

2^{me} année : Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux.

3^{me} année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

7^{me} semestre. — Cours spéciaux.

¹ Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

Programme A. — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

Programme B. — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur

B. — Exercices pratiques.

1^{re} année. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

2^{me} année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Au semestre d'été : Excursions techniques.

3^{me} année. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 à 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

C. Laboratoires de Chimie.

1^{re} année. — Chimie analytique.

2^{me} année. — Chimie analytique.

3^{me} année. — Chimie technique.

7^{me} semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le nouveau Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste et les plans d'études détaillés publiés par la Faculté.

l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale¹.

Consulter les art. 14, 16, 17, 21, 27, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 74, 75 du Règlement de l'Université.

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique. — Physique. — Chimie théorique (I). — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

2^{me} année : Minéralogie. — Chimie théorique (II). — Chimie analytique. — Chimie organique, 2^{me} partie. — Cours spéciaux².

3^{me} et 4^{me} années : Cours spéciaux².

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences (Règlement art. 53).

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens (Règlement art. 61). Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen.

En ce qui concerne la chimie (branche principale) sur l'ensemble des semestres consacrés aux travaux journaliers de laboratoire, un semestre au moins doit être affecté à chacune des disciplines suivantes : 1^o Chimie inorganique et organique ; 2^o Chimie analytique ; 3^o Chimie théorique.

Pour chacune des deux autres branches (soit la Physique et

¹ Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

² Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou Sciences naturelles.

la Minéralogie) les travaux pratiques de laboratoire peuvent être limités à deux semestres d'exercices pratiques hebdomadaires ou à un semestre entier de laboratoire.

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires. (Juin 1911 et juin 1915.)

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Etudes pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

1^{er} Semestre (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique.

2^{me} Semestre (été) : Chimie organique. Botanique. Physique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

3^{me} Semestre (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

4^{me} Semestre (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. *Laboratoires :* Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

5^{me} Semestre (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires :* Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement

scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de revision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répertoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen du diplôme. Le temps consacré à ces laboratoires, conférences et séminaires, aux termes du règlement, est de quatre semestres au minimum (soit de deux semestres pour chacune des sciences choisies).

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. = Ecole de Chimie.
 P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.
 A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale.

FACULTÉ DES SCIENCES

I. B. = Institut de Botanique.
 L. G. = Lab. de Géologie. L. M. = Lab. de Minéralog.
 L. P. = Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	Cailler	20	Cailler Lendner	20 I.B.	Cailler Lendner	20 I.B.	Cailler	20	Cailler	20	Cailler Lendner	20 I.B.
8 à 9	Fehr Sarasin	20 30	C.-E. Guye Sarasin	Aula 30	C.-E. Guye Sarasin	Aula 30			C.-E. Guye Sarasin	Aula 30	C.-E. Guye Sarasin	Aula L.G.
9 à 10	Fehr Chodat Reutter	20 Aula E.C.	Chodat Flournoy Reutter	Aula 45 E.C.	Chodat Reutter	Aula E.C.			Gautier Chodat Claparède Reutter	20 Aula L.P. E.C.	Gautier Chodat	20 Aula
10 à 11	Fehr Yung	20 30	Gautier Chavanne Yung Chodat	20 E.C.A.C.S. 30 I.B.	Gautier Chavanne Yung	20 E.C.A.C.S. 30			Claparède Chavanne Yung	L.P. E.C.A.C.S. 30	Yung	30
11 à 12	Amé Pictet Duparc	E.C.G.A. E.C.P.A.	Amé Pictet Chodat Duparc Claparède	E.C.G.A. I.B. E.C.P.A. 30	Amé Pictet Duparc Claparède	E.C.G.A. E.C.P.A. 30	Ph. Guye	E.C.A.C.S. 20	Amé Pictet Ph. Guye Duparc	E.C.G.A. E.C.A.C.S. E.C.P.A.	Amé Pictet Ph. Guye	E.C.G.A. E.C.A.C.S.

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2 à 3	Cailler	20	Cailler Wenger			Duparc Schidloff Pittard
3 à 4	Cailler	20	Cailler			Duparc
4 à 5	Bernoud	44	Fehr	Fehr	Fehr Arnold Pictet	Duparc
5 à 6	Cailler Duparc Arnold Pictet	20 E.C.P.A. 30	Fehr Duparc	Fehr Duparc Briner		Lendner Flournoy Hochreutiner
6 à 7	Cailler Monnier Pittard	20 E.C.P.A. 46	Cailler Fehr Monnier Carl	Fehr André Cantoni Hochreutiner		André Monnier Tiery

FACULTE DES LETTRES

M. le professeur Charles WERNER, Doyen.

	Salle
M. Jules Nicole , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Polybe, livre VIII. — Euripide : <i>Les Troyennes</i> .	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Histoire littéraire.</i> — Les orateurs grecs.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	45.
<i>Paléographie.</i> — Introduction. Déchiffrement de textes.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	45.
M. Paul Oltramare , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Cicéron : <i>Discours pour Cluentius</i> . — Valérius Flaccus : <i>Argonautiques</i> , l. VII.	4 h.
Lundi, à 9 h., mardi et vendredi, à 8 h., et samedi, à 9 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — <i>Les œuvres philosophiques</i> de Cicéron.	2 h.
Mercredi, de 5 à 7 heures.	47.
<i>Histoire des religions.</i> — Histoire du bouddhisme dans l'Inde.	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	46.

	Salle.
M. Bernard Bouvier , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — Moralistes et orateurs du XIX ^e siècle.	2 h.
Lundi et vendredi, à 5 heures.	45.
<i>Etudes sur les écrivains suisses de langue française.</i> — Genève et le pays romand dans l'œuvre de J.-J. Rousseau.	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	45.
<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i> Exercices de composition et de style.	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.
Explication des auteurs de la licence.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	47.
M. Ernest Muret , prof. ord.	
<i>Introduction à l'étude des langues romanes.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	46.
<i>Littérature italienne.</i> — Dante, sa vie et son œuvre.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Conférences :</i> Explication de la <i>Vie de saint Alexis (Classiques français du moyen âge, n° 4; Paris, Champion)</i> .	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	B.P ¹ .
Explication de la <i>Divina Commedia</i> de Dante (éd. Casini; Florence, Sansoni).	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	B.P ¹ .
M. Alexis François , prof. extr.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XVIII ^e siècle.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Les grandes et les petites règles de la grammaire française.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	57.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la licence. Montesquieu, <i>Lettres persanes</i> , éd. Burkhemen. — Verlaine, <i>Choix de poésies</i> .	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	57.
 M. Ernest Tonnelat , prof. ord.	
<i>Littérature allemande.</i> — Goethe, l'homme et l'écrivain.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	46.
<i>Littérature anglaise.</i> — Des origines à Chaucer.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	45.
<i>Conférences :</i>	
Moyen haut-allemand : Explication du <i>Nibelungenlied</i> .	1 h.
Samedi, à 8 heures.	46.
Allemand moderne : Explication de <i>Don Carlos</i> de Schiller.	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	47.
Anglo-saxon : Explication des <i>Extracts from Alfred's Orosius</i> (éd. Sweet).	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	45.
 M. Charles Bally , prof. ord.	
<i>Linguistique générale.</i> — L'évolution de la langue dans la parole.	2 h.
Lundi et vendredi, à 3 heures.	30.
<i>Stylistique comparée du français et de l'allemand.</i> — Traduction de textes allemands.	1 h.
Lundi, à 2 heures.	57.
<i>Sanskrit.</i>	2 h.
Mardi, à 3 h., et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Formation des mots en grec.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	46.
 M. Charles Werner , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie. Cours général.</i> — La philosophie moderne.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.	45.

	Salle
<i>Cours spécial.</i> — Spinoza.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence de philosophie.</i> — Morale : Dissertations et discussions.	2 h.
Samedi, de 2 à 4 heures.	47.
 M. Théodore Flournoy , prof. ord.	
<i>Histoire et philosophie des sciences.</i> — Suite du cours d'hiver ; l'Occultisme contemporain.	2 h.
Vendredi et samedi, à 5 heures.	30.
<i>Conférence de philosophie des sciences.</i> — Discussions.	1 h.
Mardi, à 9 heures.	45.
 M. Albert Malsch , prof. ord.	
<i>Pédagogie.</i> — Psychologie de l'adolescence.	2 h.
Mardi et mercredi, à 6 heures.	45.
<i>Conférence de pédagogie.</i> — Travaux de séminaire, visites de classes, lecture et discussion de textes : Questions relatives au « principe du travail ».	2 h.
Mardi, de 9 à 11 heures.	57.
 M. Francis De Crue , prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — Richelieu et Rohan.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Moyen âge et temps modernes.</i> — La conquête des Indes.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 11 heures.	45.
<i>Institutions politiques du moyen âge.</i> — Le fief.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Diplomatique et paléographie.</i> — Chartes du moyen âge.	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	58.

M. Charles Seitz , prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — L'empire romain au III ^e et au IV ^e siècle de notre ère.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	47.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire de l'Europe à l'époque de Napoléon I ^{er} : le déclin de la puissance napoléonienne.	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	47.
 M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse : l'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Samedi, à 4 et à 5 heures.	50.
 M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — L'évolution économique de l'Allemagne, de l'Angleterre, des Etats-Unis d'Amérique et de la France dans la seconde moitié du XIX ^e siècle.	2 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures.	46.
<i>Histoire économique suisse.</i> — La Suisse économique de 1848 à nos jours.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	46.

<i>Conférence d'histoire économique.</i> — La théorie du commerce international dans la littérature économique depuis Ad. Smith.	2 h.
Samedi, de 8 à 10 heures.	57.
 M. Edouard Naville , prof. extr.	
[Suppléant : M. Georges Nicole, Dr ès lettres, privat-docent].	
<i>Archéologie classique.</i> — Histoire de l'art grec au V ^e et au IV ^e siècle. (Projections fotogr.)	2 h.
Lundi et vendredi, à 5 heures.	46.
<i>Archéologie orientale.</i> — Les Hittites. L'art de la Phénicie et de Chypre.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	46.
 M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 4 heures.	29.
=====	
SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE	
=====	
 M. Bernard Bouvier , prof. ord.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	57.
 M. Charles Seitz , prof. ord.	
<i>Les mœurs et les institutions de la France au XVII^e siècle.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	57.

	Salle
M. Charles Bally , prof. ord.	
<i>Linguistique générale.</i> — L'évolution de la langue dans la parole.	2 h.
Lundi et vendredi, à 3 heures.	30.
<i>Stylistique comparée du français et de l'allemand.</i> Traduction de textes allemands.	1 h.
Lundi, à 2 heures.	57.
M. Louis Zbinden , privat-docent.	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1° Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Mardi, à 4 heures.	57.
2° Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Mercredi, à 4 et à 5 heures.	E. A1 ⁴ .
M. Henri Mercier , lic. ès-lettres, privat-docent.	
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	57.
<i>Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	57.
M. Albert Sechehaye , D ^r phil., privat-docent.	
<i>Versification française.</i>	2 h.
Vendredi, à 5 heures, et samedi, à 4 heures.	57.
M. Georges Thudichum , privat-docent.	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. Phonétique théorique et pratique. Les sons du français ; exercices d'articulation.	
II. Exercices de lecture expressive et de déclamation.	
Mardi et vendredi, à 4 heures.	28.

⁴ E. A1. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

	Salle
M. Alfred Mercier , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes anglais.	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	44.
M. Albert Roussy.	
<i>Exercices de stylistique.</i>	
I. Traduction commentée de textes russes.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	57.
II. Traduction commentée de textes polonais.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	28.
* * *	
Ceux des membres (<i>réguliers</i> ou <i>libres</i>) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.	
M. Alfred Juvet , D ^r phil.	
<i>Exercices pratiques de français</i> destinés aux étudiants étrangers candidats à la licence ès sciences sociales.	1 h.
Samedi, à 3 heures.	45.
COURS DE PRIVAT-DOCENTS	
M. Isaac Benrubi.	
<i>Philosophie de Rudolf Eucken.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence de philosophie</i> : Philosophie de Henri Bergson.	1 h.
Mercredi, 3 heures.	45.
M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres.	
<i>Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme.</i> — H. De Montesquieu à Hugo.	2 h.
Mardi et vendredi, à 6 heures	44.

	Salle
M. Henri Courvoisier , lic. ès lettres.	
<i>Interprétation d'Homère: Odyssée.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	28.
<i>Interprétation d'auteurs latins: Cicéron, Tusculanes.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	45.
M. Wincenty Lutosławski , D ^r phil.	
<i>Philosophie de l'histoire.</i>	1 h.
Samedi, à 4 heures.	45.
M. Victor Martin , D ^r ès lettres.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs inscrits au programme de la licence.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
M. Richard Messleny , D ^r phil.	
<i>La poésie épique dans la littérature allemande du moyen âge (1180-1250).</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
<i>Le romantisme allemand (1798-1830).</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
M. Robert Mobbs.	
<i>Littérature anglaise contemporaine. — Israël Zangwill, John Masefield, Wilfred Gibson, etc.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	45.
<i>Lecture analytique et explication de textes anglais modernes.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	47.
M. Jean-Jacques Monnier , licencié ès lettres.	
<i>Histoire territoriale et formation du canton de Genève en 1815-16.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
M. Burkhard Reber.	
<i>Archéologie préhistorique de la Suisse.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
<i>Excursions archéologiques dans la contrée de Genève.</i>	
Une après-midi par semaine.	

	Salle
M. Henri Reverdin , D ^r en philosophie.	
<i>Interprétation d'auteurs philosophiques. — Descartes: Discours de la Méthode.</i>	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	45.
M. François-Frédéric Roget.	
<i>Langue et littérature anglaises. — Analyse des textes anglais de la licence. — Lecture de drames shakespeareiens.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	47.
<i>Conférence d'anglais moderne. — Grammaire et style.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	47.
M. Jules Ronjat , D ^r ès lettres.	
<i>La langue et la littérature provençales. — Explication de textes choisis dans les œuvres de Mistral.</i>	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	46.
M. Albert Secheyay , D ^r phil.	
<i>Cours d'analyse logique et grammaticale avec démonstrations pratiques.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	45.
M. Georges Thudichum.	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. <i>Phonétique pratique. — a) Exercices d'articulation et de prononciation sur les voyelles et les consonnes; b) la syllabe; les mots, les liaisons, etc. — Correction des accents étrangers.</i>	
II. <i>Diction. — Exercices de lecture expressive; déclamation.</i>	
Mardi et vendredi, à 5 heures.	28.
M. Johannes Widmer , D ^r phil.	
<i>F. Hodler.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en philosophie, et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de l'Université).

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômés dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Cours de vacances.

La Faculté des Lettres a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu, en 1916, du 17 juillet au 29 août.

Demander au Secrétariat le programme détaillé.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9			Oltramare	45			François	57	Oltramare	45	Tonnelat	46
			Rappard	46					Tonnelat	47	Rappard	57
9 à 10	Oltramare	45	Muret	B.P. 46	Muret	B.P. 57	Seitz	46	Tonnelat	45	Oltramare	45
	Muret	B.P. 46	Seitz	46	De Crue	57			Seitz	46	François	46
	Seitz	46	Flournoy	45							Rappard	57
			Malsch	57								
10 à 11	Muret	46	Muret	46	J. Nicole	45	Muret	46	J. Nicole	45	J. Nicole	45
	Seitz	47	Malsch	57	Rappard	46	Werner	45	Tonnelat	46	Tonnelat	46
			Seitz	47			Seitz (S.F.)	57			François	57
11 à 12	J. Nicole	45	J. Nicole	45	J. Nicole	—	J. Nicole	45	Bally	46	Tonnelat	45
	Oltramare	46	Borgeaud	49	Oltramare	46			De Crue	45	G. Nicole	46
	Borgeaud	49			De Crue	45	Mobbs	47				

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES (suite)

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	Bally	57			A. Mercier (S.F.)	45			Reverdin	45	Werner	47
3 à 4	Bally	30	Bally	46					Bally	30	Werner	47
	Benrubi	45	De Crue	45	Benrubi	45			De Crue	45	Juvet	45
			H. Mercier (S.F.)	57	Ronjat	46						
4 à 5	Werner	45	Bally	46	Werner	45			Werner	45	Borgeaud	50
	Montet	29	Montet	29	De Crue	58			Montet	29		
			Zbinden (S.F.)	57	Montet	29			Thudichum (S.F.)	28	Sechehaye (S.F.)	57
	Roget	47	Thudichum (S.F.)	28	Zbinden (S.F.)	E.A.			Roget	47	Lutosławski	45
					Roget	47					Roget	47
5 à 6	B. Bouvier	45	B. Bouvier	47	B. Bouvier	45			B. Bouvier	45	Flournoy	30
	G. Nicole	46	Oltramare	47	Oltramare	47			Flournoy	30	Borgeaud	50
	Courvoisier	28	Roussy (S.F.)	57	Zbinden (S.F.)	E.A.			G. Nicole	46	H. Mercier (S.F.)	57
			Mobbs	45					Sechehaye (S.F.)	57		
			Thudichum	28					Thudichum	28	Sechehaye	45
6 à 7	B. Bouvier (S.F.)	57	B. Bouvier	47	B. Bouvier (S.F.)	57			B. Bouvier	47		
			Malsch	45	Oltramare	47						
	Courvoisier	45	Malsch	45	Malsch	45			Roussy (S.F.)	28		
			Courtois	44					Courtois	44		

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET SOCIALES

M. le Professeur Edgard MILHAUD, Doyen.

	Salle
M. Louis Wuarin , prof. ord.	
<i>Sociologie théorique.</i> — Historique de l'avènement de la sociologie et coup d'œil d'ensemble. Les travaux d'Herbert Spencer.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	17.
<i>Economie sociale (soit Sociologie appliquée).</i> — Les obstacles en économie sociale. Le mouvement de la population d'après et depuis Malthus. L'évolution des villes et des campagnes. Les trusts. Opulence et paupérisme.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures.	17.
<i>Conférences.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 9 heures.	47.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — Crédit. Revenus. Commerce international. Répartition et consommation des richesses. La population. Les crises.	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	57.
<i>Cours spécial.</i> — L'exploitation des chemins de fer par les Compagnies privées et par l'Etat [suite du cours d'hiver].	1 h.
Samedi, à 4 heures.	46.

	Salle
<i>Conférence spéciale.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	57.
<i>Cours d'économie publique.</i> — Les services industriels des Etats et des Communes. Méthodes financières. Les conditions du travail.	1 h.
Jeudi, à 3 heures.	46.
<i>Conférence d'économie publique.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	46.
M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — L'évolution économique de l'Allemagne, de l'Angleterre, des Etats-Unis d'Amérique et de la France dans la seconde moitié du XIX ^e siècle.	2 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures.	46.
<i>Histoire économique suisse.</i> — La Suisse économique de 1848 à nos jours.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — La théorie du commerce international dans la littérature économique depuis Ad. Smith.	2 h.
Samedi, de 8 à 10 heures.	57.
<i>Finances publiques.</i> — Impôts indirects. Emprunts d'Etat. Dépenses publiques.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	49.
M. William Rosier , prof. ord.	
[Suppléant : M. Emile Chaix, privat-docent].	
<i>Géographie économique générale.</i>	2 h.
Mardi, à 5 heures, et vendredi, à 6 heures.	46.
<i>Géographie économique de la Suisse.</i>	1 h.
Jeudi, à 6 heures.	46.
<i>Géographie politique.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	46.
<i>Conférence de géographie.</i>	1 h.
Jeudi, à 5 heures.	57.

	Salle
M. Liebmann Hersch , prof. extr.	
<i>Statistique générale.</i> — Les éléments de la statistique de la population.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence de statistique générale.</i>	1 h.
Samedi, à 3 heures.	57.
<i>Statistique spéciale.</i> — Les guerres modernes au point de vue démographique.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	17.
M. Hans Toendury , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie commerciale.</i> — Le commerce d'importation. Organisation de l'achat dans les pays producteurs. Les transports. Le régime des ports. La technique douanière. L'organisation de la vente. Ventes publiques aux enchères. Bourses de marchandises.	3 h.
Jeudi, de 5 à 7 heures, et samedi, à 6 heures.	45.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	55.
<i>Finances privées</i> : Les prêts hypothécaires.	1 h.
Samedi, à 5 heures.	17.
<i>Conférence de finances privées.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	55.
M. Edouard Folliet , prof. ord.	
<i>Les Bilans.</i>	
<i>Cours général</i> : Définition, utilité, but. Bilans des sociétés et des sociétés anonymes en particulier. Etude comptable et juridique des différentes parties du bilan: Rapports de conseils d'administration, droits, obligations, responsabilité des administrateurs.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 6 heures.	49.

	Salle
<i>Cours spécial</i> : Technique des bilans. Etablissement du bilan, balance des comptes en fin d'exercice. — Exercices pratiques.	4 h.
Mardi, à 5 heures.	17.
<i>Conférence.</i>	2 h.
Mercredi, de 8 à 10 heures.	55.
M. Louis Rehous , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i> — La propriété industrielle et la propriété littéraire et artistique. — Les Unions internationales.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	48.
<i>Conférence de droit commercial.</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	50.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

M. Paul Oltramare , prof. ord.	
<i>Histoire des religions.</i> — Histoire du Bouddhisme dans l'Inde.	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	46.
M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire générale du Christianisme.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	29.
M. Charles Bally , prof. ord.	
<i>Linguistique générale.</i> — L'évolution de la langue dans la parole.	2 h.
Lundi et vendredi, à 3 heures.	30.
M. Charles Werner , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie. Cours général.</i> — La philosophie moderne.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.	45.
<i>Cours spécial.</i> — Spinoza.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	45.

	Salle	
<i>Conférence de philosophie.</i> — Morale : Dissertations et discussions.	2 h.	
Samedi, de 2 à 4 heures.		47.
M. Théodore Flournoy , prof. ord.		
<i>Histoire et philosophie des sciences.</i> — Suite du cours d'hiver : l'Occultisme contemporain.	2 h.	
Vendredi et samedi, à 5 heures.		30.
<i>Conférence de philosophie des sciences.</i> — Discussions.	1 h.	
Mardi, à 9 heures.		45.
M. Albert Malsch , prof. ord.		
<i>Pédagogie.</i> — Psychologie de l'adolescence.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 6 heures.		45.
<i>Conférence de pédagogie.</i> — Travaux de séminaire, visites de classes, lecture et discussion de textes : Questions relatives au « principes du travail ».	2 h.	
Mardi, de 9 à 11 heures.		57.
M. Francis De Crue , prof. ord.		
<i>Histoire moderne.</i> — Richelieu et Rohan.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 3 heures.		45.
<i>Moyen âge et temps modernes.</i> — La conquête des Indes.	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 11 heures.		45.
<i>Institutions politiques du moyen âge.</i> — Le fief.	1 h.	
Mercredi, à 9 heures.		57.
<i>Diplomatique et paléographie.</i> — Chartes du moyen âge.	1 h.	
Mercredi, à 4 heures.		58.
M. Charles Seitz , prof. ord.		
<i>Histoire ancienne.</i> — L'empire romain au III ^e et au IV ^e siècle de notre ère.	2 h.	
Jeudi et vendredi, à 9 heures.		46.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine.	1 h.	
Mardi, à 10 heures.		47.

	Salle	
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire de l'Europe à l'époque de Napoléon I ^{er} : le déclin de la puissance napoléonienne.	2 h.	
Lundi et mardi, à 9 heures.		46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.	
Lundi, à 10 heures.		47.
M. Edouard Naville , prof. extr.		
[Suppléant : M. Georges Nicole , D ^r ès. lettres, privat-docent].		
<i>Archéologie classique.</i> — Histoire de l'art grec au V ^e et au VI ^e siècle (Projections fotogr.).	2 h.	
Lundi et vendredi, à 5 heures.		46.
M. Louis Rehfous , prof. ord.		
<i>Droit commercial.</i> — Les assurances.	3 h.	
Lundi, à 7 heures ; samedi, à 10 et à 11 heures.		48.
M. Charles Borgeaud , prof. ord.		
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse : l'ancien régime et la Révolution.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		49.
M. Paul Moriaud , prof. ord.		
<i>Législation civile comparée</i> [Le cours a lieu au semestre d'hiver].		
M. Eugène Borel , prof. ord.		
<i>Droit public général.</i> — L'Etat (nature juridique, éléments). La puissance publique. La souveraineté. — La Constitution. Les organes de l'Etat. Les formes de l'Etat. — Les fonctions de l'Etat : législation, gouvernement et administration. Pouvoir judiciaire. La séparation des pouvoirs. — Les collectivités de droit public subordonnées à l'Etat. — Les moyens d'action		

de l'Etat. — Les droits publics subjectifs. Nature. Espèces. Garanties. — Les groupements d'Etats. Union. Confédération. Etat fédératif.	5 h.	49.
Mardi et mercredi, à 7 et 8 h., et mardi, à 3 h.		
<i>Droit administratif fédéral suisse.</i>		
I. Les compétences et la législation fédérales en matière de police, commerce et industrie. Travaux publics. Finances. Organisation militaire.	2 h.	48.
II. L'administration fédérale.		
Mardi et mercredi, à 11 heures.		
 M. George Fazy , prof. ord.		
<i>Droit public fédéral suisse</i> (constitutionnel et administratif). — Organisation, nomination et compétences des autorités fédérales. Procédures et recours.	3 h.	48.
Lundi, mercredi et samedi, à 4 heures.		
 M. Charles Cailler , prof. ord.		
<i>Calcul différentiel et intégral</i> (Suite du cours d'hiver).	3 h.	20.
Lundi, mercredi et vendredi, à 7 heures.		
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.	20.
Lundi, de 2 à 4 heures.		
 M. Henri Fehr , prof. ord.		
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.	20.
Lundi, à 8 heures ; mardi, de 5 à 7 heures.		
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.	20.
Mercredi, de 5 à 7 heures.		
 M. Emile Yung , prof. ord.		
<i>Zoologie et anatomie comparée des vertébrés.</i>	5 h.	30.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.		
 M. Robert Chodat , prof. ord.		
<i>Botanique.</i> — Morphologie, Biologie et Systématique des Archidiophytes.	5 h.	Aula.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 h.		

 M. Edouard Claparède , prof. ord.		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — L'attention : ses conditions, sa mesure, etc. Evolution et pathologie de l'attention. Conclusions pédagogiques. L'art d'observer.	1 h.	30.
Mardi, à 11 heures.		
<i>Psychologie appliquée.</i> — Applications de la psychologie expérimentale à l'industrie et au commerce. Carrière. Travail. Réclame, etc.	1 h.	30.
Mercredi, à 11 heures.		
<i>Cours pratique avec exercices.</i> — Les tests mentaux.	2 h.	
Vendredi, de 9 à 11 heures.		Lab. de Psychologie.
 M. Hector Cristiani , prof. ord.		
<i>Hygiène publique</i> [Le cours a lieu au semestre d'hiver].		
 M. le Dr Louis Mégevand , prof. ord.		
<i>Accidents du travail</i> [Le cours a lieu au semestre d'hiver].		
 COURS DE PRIVAT-DOCENTS 		
M. Georges Fleury , Dr en sociologie.		
<i>Eléments de Sociologie positive :</i>		
I. Définitions du phénomène social et de la société.	1 h.	17.
Mardi, à 8 heures.		
II. La méthode monographique.	1 h.	17.
Vendredi, à 8 heures.		
 M. Otto Karmin , Dr phil.		
<i>Les théoriciens de la paix.</i>	1 h.	45.
Mardi, à 4 heures.		
 M. Eugène Pittard , Dr ès sc.		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Morphologie comparative. Développement du corps humain aux différents âges, selon les sexes et selon les races. Sélections humaines.	1 h.	46.
Samedi, à 2 heures.		

Paléontologie humaine. Origine des civilisations primitives jusqu'à l'âge du fer.	1 h.	46.
Lundi, à 6 heures.		
Les races européennes du bassin méditerranéen; les races humaines de l'Afrique du Nord, y compris l'Égypte.	1 h.	46.
Vendredi, à 2 heures.		
M. Emile Wilmot, lic. ès sc. sociales.		
Lecture et interprétation de « l'Esprit des Lois », de Montesquieu.	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		

Conditions d'immatriculation.

Sont immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité d'une des sections du Collège de Genève.
2. Les porteurs de diplômes commerciaux jugés équivalents aux certificats de maturité.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Jusqu'à ce qu'ait été organisée en dehors de l'Université une maturité commerciale, peuvent être immatriculés ceux qui subissent avec succès un examen complémentaire.

Cet examen sera passé devant une commission nommée par la Faculté et composée de professeurs de l'Université, du Collège et de l'Ecole Supérieure de Commerce.

Le programme de l'examen fait l'objet d'un règlement spécial.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

PLAN D'ETUDES

I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

MENTION A (Générale).

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Philosophie et classification des sciences. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

2^{me} ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie économique. — Sociologie.

3^{me} ANNÉE

Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie politique).

1^{re} ANNÉE

Histoire générale. — Philosophie et classification des sciences. Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.).

2^{me} ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Economie politique spéciale.

¹ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'Antiquité et du Moyen Age.

3^{me} ANNÉE

Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

MENTION C (Education).

1^{re} ANNÉE

Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie expérimentale. — Linguistique. — Histoire économique¹.

2^{me} ANNÉE

Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie économique. — Pédagogie générale. — Histoire économique.

3^{me} ANNÉE

Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Linguistique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

2^{me} ET 3^{me} ANNÉES

Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Plan conforme aux programmes d'examens.

III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

MENTION A

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Philosophie et classification des sciences. — Anthropologie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique. — Histoire économique¹.

¹ Voir note p. 43.

2^{me} ANNÉE

Psychologie expérimentale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques.

3^{me} ANNÉE

Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens, sous réserve des études d'anthropologie, à faire en première année.

IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain (sem. d'hiv.). — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.) — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2^{me} ANNÉE

Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Histoire externe du droit comparé. — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.) — Droit commercial (assurances ou transports) (sem. d'été).

3^{me} ANNÉE

Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés) (sem. d'hiv.). — Droit commercial (transports ou assurances) (sem. d'été). — Sociologie.

¹ Voir note p. 43.

V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Histoire contemporaine. — Géographie politique et colonisation.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire contemporaine. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation.

En outre, au choix du candidat : Une discipline philosophique (morale, logique, philosophie des sciences, histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique².

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite¹.

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique². — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (conférences).

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

MENTION C (Enseignement).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Economie poli-

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

tique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique². — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des Institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique. — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Loi sur la poursuite pour dettes¹. — Economie publique. — Méthodes d'enseignement commercial.

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le Professeur Edouard FOLLIET, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences
Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la
Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 42)¹.

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Ville de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par un examen spécial devant une commission nommée par la Faculté².

DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique

¹ Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Histoire moderne)¹. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Droit commercial.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour Dettes et la Faillite².

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique³. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique (cours et conférences).

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial.

¹ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

² Voir note 1 p. 49.

³ Voir note 2 p. 49.

— Economie sociale. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (conférences).

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

L.P. =
Laboratoire de Psychologie

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	Rehfous Cailler	48 20	Borel	49	Borel Cailler	49 20			Cailler	20		
8 à 9	Fehr	20	Rappard	46	Folliet Choisy Borel	55 29 49			Rappard	46	Rappard	57
			Borel Fleury	49 17					Fleury	17		
9 à 10			Flournoy Malsch	45 57	Folliet De Crue	55 57			Wuarin	47	Wuarin Rappard	47 57
	Seitz Chodat	46 Aula	Seitz Chodat	46 Aula	Chodat	Aula	Seitz	46	Seitz Chodat Claparède	46 Aula L.P.	Chodat	Aula
10 à 11	Seitz Yung	47 30	Malsch Seitz Yung Hersch	57 47 30 45	Rappard Yung Hersch	46 30 17	Toendury Werner	55 45	Wuarin Yung Claparède	17 30 L.P.	Wuarin Rehfous Yung	17 48 30
11 à 12	Oltramare Borgeaud	46 49	Borgeaud Borel Claparède	49 48 30	Rappard Oltramare De Crue Borel Claparède	49 46 45 48 30	Milhaud	30	Milhaud De Crue	30 45	Milhaud Rehfous	30 48

FACULTE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	Cailler	20									Werner Pittard	47 46
3 à 4	Cailler Rehfous Bally	20 48 30	Borel De Crue	49 45			Milhaud	46	Toendury Rehfous Bally De Crue	55 48 30 45	Hersch Werner	57 47
4 à 5	Werner Fazy	45 48	Karmin	45	Rehfous Werner De Crue Fazy	50 45 58 48	Milhaud	46	Milhaud Werner	57 45	Milhaud Fazy	46 48
5 à 6	Wuarin G. Nicole	17 46	Chaix Folliet Fehr	46 17 20	Wuarin Fehr Pittard	17 20 46	Chaix Toendury	57 45	Wuarin Flournoy G. Nicole	17 30 46	Chaix Toendury Flournoy	46 17 30
6 à 7	Folliet Pittard	49 46	Folliet Malsch Fehr	49 45 20	Folliet Malsch Fehr	49 45 20	Chaix Toendury	46 45	Milhaud Chaix	57 46	Toendury	45

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul MORIAUD, Doyen.

Salle

M. Alfred Martin , prof. ord.		
<i>Code civil suisse. — Successions.</i>	2 h.	48.
Mercredi et jeudi, à 9 heures.		
<i>Poursuite pour dettes et faillite.</i>	2 h.	48.
Lundi et mardi, à 9 heures.		
<i>Droit civil français. — Successions. Donations. Contrats de mariage. Hypothèques. Prescription.</i>	4 h.	48.
Jeudi, à 10 h.; vendredi, à 9 et 10 h., et samedi, à 9 heures.		
M. Alfred Gautier , prof. ord.		
<i>Droit pénal. — Partie spéciale.</i>	5 h.	48.
Mardi et mercredi, à 10 h.; jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures.		
M. Louis Rehous , prof. ord.		
<i>Droit commercial.</i>		
1. Les assurances.	3 h.	48.
Lundi, à 7 h.; samedi, à 10 et 11 heures.		
2. La propriété intellectuelle en droit fédéral.	2 h.	48.
Mardi et samedi, à 7 heures.		
<i>Conférence de droit commercial.</i>	1 h.	48.
Lundi, à 10 heures.		
<i>Code civil-allemand. — IV. Droit de la famille.</i>	2 h.	17.
Lundi, à 11 heures, et samedi, à 9 heures.		

Salle

M. Charles Borgeaud , prof. ord.		
<i>Histoire nationale. — Histoire constitutionnelle de la Suisse : L'ancien régime et la Révolution.</i>	2 h.	49.
Lundi et mardi, à 11 heures.		
<i>Conférence. — Travaux de Séminaire.</i>	2 h.	50.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.		
M. Paul Moriaud , prof. ord.		
<i>Droit privé romain. — III. Obligations. Partie générale.</i>	4 h.	49.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.		
<i>Conférence de droit romain. — Discussion d'espèces concernant l'ensemble du droit privé.</i>	1 h.	47.
Jeudi, à 10 heures.		
<i>Séminaire de droit romain. — (Ouvert le lundi et le mercredi, de 2 à 4 h., et le jeudi, de 8 à 9 heures et de 10 à 11 heures).</i>		49-50.
<i>Législation civile comparée. — II. Questions choisies : Capacité civile, mariage, divorce, régimes matrimoniaux.</i>	3 h.	48.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.		
<i>Conférence de législation comparée.</i>	1 h.	47.
Lundi, à 11 heures.		
M. le Dr Louis Mégevand , prof. ord.		
<i>Médecine légale.</i>	1 h.	M. J. ¹
Lundi, à 10 heures.		
M. Edgard Milhaud , prof. ord.		
<i>Cours général d'économie politique. — Crédit. Revenus. Commerce international. Répartition et consommation des richesses. La population. Les crises.</i>	3 h.	30.
Jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.		
<i>Conférence générale.</i>	1 h.	57
Vendredi, à 6 heures.		

¹ Morgue judiciaire.

	Salle
<i>Cours spécial.</i> — L'exploitation des chemins de fer par les Compagnies privées et par l'Etat [suite du cours d'hiver].	1 h.
Samedi, à 4 heures.	46.
<i>Conférence spéciale.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	57.
<i>Cours d'économie publique :</i> Les services industriels des Etats et des Communes. — Méthodes financières. — Les conditions du travail.	1 h.
Jeudi, à 3 heures.	46.
<i>Conférence d'économie publique.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	46.
M. Gottlieb Meumann , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i>	
II. Droits réels.	3 h.
Vendredi, à 9 et 10 heures; samedi, à 9 heures.	49.
<i>Code civil allemand.</i> — I. Allgemeiner Teil (en allemand).	4 h.
Mercredi, à 10 h.; jeudi, à 9 et 10 h.; samedi, à 10 heures.	44.
III. Sachenrecht (en allemand).	4 h.
Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.	17.
<i>Exercices de droit civil allemand</i> (en allemand).	2 h.
Mercredi, de 2 ¹ / ₂ à 4 heures.	17.
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Droit public général.</i>	5 h.
Mardi et mercredi, à 7 et 8 h., et mardi, à 3 h.	49.
<i>Droit administratif fédéral.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 11 heures.	48.
<i>Droit international privé.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 2 heures.	48.
M. George Fazy , prof. ord.	
<i>Droit public fédéral suisse</i> (constitutionnel et administratif). — Organisation, nomination et compétences des autorités fédérales. Procédures et recours.	3 h.
Lundi, mercredi et samedi, à 4 heures.	48.

	Salle
M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Impôts indirects. Emprunts d'Etat. Dépenses publiques.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	49.
M. Arthur Baumgarten , prof. extr.	
<i>Droit pénal allemand</i> (en allemand), avec références au projet de code pénal suisse.	4 h.
Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures.	17.
M. Eberhard-Fr. Bruck , prof. extr.	
<i>Histoire du droit romain.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Code civil allemand.</i> — V. Erbrecht (en allemand).	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	17.
—————	
COURS DE PRIVAT-DOCENTS	
—————	
M. Albert Caleb , Dr en droit.	
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé</i> (Partie générale).	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	49.
M. Paul Logoz , Dr en droit.	
<i>Procédure civile.</i> — Les voies de recours contre les jugements civils (droit genevois, droit fédéral et droit étranger).	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	48.
—————	
M. Michel Grodensky , lic. en droit et ès sc. soc.	
<i>Philosophie du droit.</i> — Questions choisies.	1 h.
Mardi, à 6 heures.	48.
M. Antoine Sottile , lic. jur. et lic. en philos.	
<i>Droit international public.</i>	
1. Les personnes : Les Etats, les biens, etc.	2 h.
Jeudi et samedi, à 5 heures.	44.

	Salle
2. La guerre (suite). Guerre maritime, guerre aérienne, fin de la guerre, traité de paix.	1 h.
Samedi, à 4 heures.	44.
3. Les traités.	1 h.
Jeu-di, à 4 heures.	48.
<i>Droit diplomatique et consulaire.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
M. Walther Steinbrück , lic. jur.	
<i>Exégèse du Corpus juris.</i>	1 h.
Samedi, à 2 heures.	47.
<i>Introduction à l'étude du droit romain.</i>	1 h.
Samedi, à 3 heures.	47.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter quatre certificats de conférences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ils préparent. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

PREMIÈRE ANNÉE¹

Semestre d'hiver : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure; personnes et famille, successions, droits réels). — Droit germanique et moderne. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

Semestre d'été : Droit romain (obligations). — Droit germanique et moderne. — Droit public. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver : Droit constitutionnel comparé. — Droit romain (obligations). — Finances. — Législation civile comparée (histoire externe). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale.

Semestre d'été : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial. — Législation civile comparée.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver : Droit civil français. — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Législation civile comparée, partie générale. — Droit public et administratif fédéral.

Semestre d'été : Droit civil français. — Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. — Droit public et administratif fédéral.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre les cours de la Faculté des Sciences économiques et sociales, à raison de deux heures au moins par semaine, à leur choix, en outre du Cours général d'Economie politique obligatoire et du cours de Finances (suivi en seconde année).

FACULTÉ DE DROIT

M.J. — Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	Rehfous	48	Borel Rehfous	49 48	Borel	49					Rehfous	48
8 à 9	Moriaud	48	Borel Moriaud	49 48	Borel Moriaud Baumgarten	49 48 17	Moriaud Gautier Baumgarten	49-50 48 17	Gautier Baumgarten	48 17	Gautier Baumgarten	48 17
9 à 10	Moriaud Martin Bruck	49 48 17	Moriaud Martin Bruck	49 48 17	Moriaud Martin Bruck	49 48 17	Moriaud Martin Meumann	49 48 44	Meumann Martin	49 48	Meumann Martin Rehfous	49 48 17
10 à 11	Bruck Rehfous Mégevand	49 48 M.J.	Bruck Gautier	49 48	Bruck Gautier Meumann	49 48 44	Moriaud Moriaud Martin Meumann	47 49-50 48 44	Meumann Martin	49 48	Bruck Rehfous Meumann	49 48 44
11 à 12	Borgeaud Moriaud Rehfous	49 47 17	Borgeaud Borel	49 48	Rappard Borel Meumann	49 48 17	Milhaud Meumann	30 17	Milhaud Meumann Caleb	30 17 49	Milhaud Rehfous Meumann Caleb	30 48 17 49

FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	Moriaud Borel	49-50 48	Borel	48	Moriaud Borel Meumann	49-50 48 17					Steinbrück	17
3 à 4	Moriaud	49-50	Borel	49	Moriaud Meumann	49-50 17	Milhaud	46			Steinbrück	17
4 à 5	Fazy	48			Fazy	48	Borgeaud Milhaud Sottile	50 46 48	Milhaud	57	Milhaud Fazy Sottile	46 48 44
5 à 6							Borgeaud Sottile	50 44			Sottile	44
6 à 7			Grodensky	48					Milhaud	57		

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Histoire de la religion d'Israël.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 8 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Fragments des livres poétiques.	2 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Langue hébraïque.</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	29.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Mardi, à 10 heures, et vendredi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	2 h.
Mardi, à 11 heures, et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire</i> (Dialecte algérien).	2 h.
Mardi et vendredi, à 4 heures.	29.
M. Georges Fulliquet , prof. ord.	
<i>Histoire des dogmes.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures.	28.
<i>Philosophie de la religion.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie.</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	29.

	Salle
M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire du christianisme.</i>	3 h.
Lundi, à 7 h., mardi, à 11 h., et samedi, à 7 h.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	29.
M. Jules Breitenstein , prof. ord.	
<i>Théologie du Nouveau Testament.</i> — Le Paulinisme.	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Exégèse de la 2^{me} Epître aux Corinthiens.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Samedi, à 8 heures.	29.
<i>Lecture des Pères apostoliques.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	29.
<i>Histoire du texte et du canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	29.
M. Ernest Rochat , prof. ord.	
<i>La théologie protestante de langue française au XIX^e siècle.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	28.
M. Louis Bard , prof. ord.	
<i>Ecclésiologie.</i> — [Suite du cours d'hiver].	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Exercices pratiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.
M. John Gaillard , prof. ord.	
<i>Théologie morale.</i> — Morale chrétienne [suite du cours du semestre d'hiver].	3 h.
Lundi, à 11 h., mercredi, à 11 h., et samedi, à 10 heures.	28.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	28.

M. Paul Oltramare , prof. ord.	
<i>Lecture de Pères latins.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	29.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Félix Falk , D ^r phil.	
<i>Gæthe's Religion und Philosophie.</i>	2 h.
Lundi, à 3 heures.	17.
M. Albert Kohler , pasteur.	
<i>Méthode de l'histoire.</i> — La construction de l'œuvre historique.	1 h.
Mardi, à 2 heures.	28.
M. Charles Muller , pasteur.	
<i>Questions pratiques d'éducation physico-psychique.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	29.

Cours de Vacances.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : *a*) des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française; *b*) des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclaté pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes².

A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires, dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

² Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

B. DIPLÔME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLÔME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.



FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	Choisy	28	Fulliquet	28	Fulliquet	28		Fulliquet	28	Choisy	28
8 à 9	Montet	28	Montet Fulliquet	28 29	Montet Choisy	28 29		Montet	28	Breitenstein	28
9 à 10	Breitenstein Montet	28 29	Bard Oltramare	28 29	Breitenstein Montet	28 29		Breitenstein Montet	28 29	Breitenstein	28
10 à 11	Rochat	28	Fulliquet Montet	28 29	Rochat	28		Bard	28	Gaillard	28
11 à 12	Gaillard	28	Choisy Montet	28 29	Gaillard	28		Bard	28	Gaillard	28
2 à 3	Breitenstein	29	Kohler	28							
3 à 4	Breitenstein Falk	29 17									
4 à 5	Montet	29	Montet	29	Montet	29		Montet	29		
5 à 6			Muller	29							

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Dr Hector CRISTIANI, Doyen.

M. le Dr **Sigismond Laskowski**, prof. ord.
*Anatomie topographique médico-chirurgicale appliquée
à la médecine et à la chirurgie.* 6 h.
Tous les jours, à 3 heures. Ec. Méd¹. Gd Amph.

M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.
Histologie normale. — 2^{me} partie : Organes et appa-
reils. — Histologie topographique. 3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. Ec. Méd.

Embryologie. — 2^{me} partie : Embryologie comparée
et humaine. Organes et appareils. Embryolo-
gie topographique. 3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures. Ec. Méd.

Stomatologie. — 2^{me} partie : Anatomie normale et
nosologie de la cavité buccale et des dents. 2 h.
Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les
jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

Laboratoire et conférences d'histologie normale.
Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.
(Ont lieu pendant le semestre d'hiver.)

¹ Ecole de Médecine.

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.
Physiologie. — Fonctions de relation (système muscu-
laire, système nerveux, organes des sens). 6 h.
Mardi, de 4 à 6 h., lundi, mercredi, vendredi et
samedi, à 11 heures. Ec. Méd.
Exercices pratiques dans le laboratoire. 6 h.
Mardi et jeudi, de 9 heures à midi. Ec. Méd.
Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.
Anatomie pathologique spéciale. 4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures. Inst. path¹.
Cours des tumeurs. 4 h.
Jeudi, à 8 heures. Inst. path.
Laboratoire d'histologie pathologique. 6 h.
Lundi, jeudi et samedi, de 2 à 4 heures. Inst. path.
Travaux spéciaux. — Tous les jours, de 8 heures
à midi et de 2 à 6 heures. Inst. path.

M. le Dr **Louis Bard**, prof. ord.
Clinique médicale. 7 h. ¹/₂
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 ¹/₂ à midi. Hôp. cant².
Stage clinique. — Pour médecins et élèves dont
la scolarité est terminée.
Tous les jours. Hôp. cant.
Exercices d'auscultation. 2 h.
Mercredi, de 4 à 6 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Charles Girard**, prof. ord.
Clinique chirurgicale. 7 ¹/₂ h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de
9 heures à 10 h. ¹/₂. Hôp. cant.
*Travaux au laboratoire avec le concours du chef de
laboratoire.*
Tous les jours, de 8 h. à midi et de 2 à 6 heures.

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

M. le D^r **Oscar Beuttner**, prof. ord.
Clinique obstétricale et gynécologique. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi,
 à 7 heures. Clin. obst. et gyn.¹
Cours d'opérations obstétricales. 2 h.
 Samedi, de 7 à 9 heures du matin. Clin. obst. et gyn.
De l'examen en obstétrique et en gynécologie. 1 h.
 Vendredi, à 5 heures. Clin. obst. et gyn.
Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours.

M. le D^r **Adolphe D'Espine**, prof. ord.
Cours de clinique infantile et de pathologie interne. 3 h.
 Mardi, à 5 h., et vendredi, de 2 à 4 heures. Clin. inf.²

M. le D^r **David Gourfein**, prof. ord.
Clinique ophtalmologique et ophtalmologie. 4 h.
 Mardi, de 4 à 6 heures, et samedi, de 10 heures
 à midi. Clin. ophtalm.³

M. le D^r **Rodolphe Weber**, prof. ord.
Clinique psychiatrique. 2 h.
 Mercredi, de 2 à 4 heures. Asile d'al.⁴

M. le D^r **Hugues Oltramare**, prof. ord.
*Clinique et policlinique des maladies vénériennes et
 cutanées.* 3 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h. Hôp. cant.

¹ Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

² Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 26-29.

³ Clinique ophtalmologique, rue Prevost-Martin, 26-29.

⁴ Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le D^r **Albert Mayor**, prof. ord.
Matière médicale et thérapeutique (Règlement fédéral :
Pharmacologie). — Modificateurs des fonctions
 cutanées, génito-urinaires et digestives. — Mo-
 dificateurs du sang et de la nutrition. 4 h.
 Lundi et mardi, à 4 heures. Ec. Méd.
 Samedi, de 5 h. ¹/₄ à 7 heures. Policlinique.
Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours. Ec. Méd.
Policlinique médicale. 2 h.
 Lundi et mercredi, à 6 heures. Policlinique.
*Exercices pratiques de prescription et de dispensation
 des médicaments* (avec le concours du D^r Wiki,
 privat-docent et chef du laboratoire de théra-
 peutique). 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd. (Lab. thérap.)

M. le D^r **Ernest Kummer**, prof. ord.
Médecine opératoire. 6 h.
 Lundi, mardi et vendredi, de 5 à 7 heures. Ec. Méd.

M. le D^r **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.
Policlinique chirurgicale. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.

M. le D^r **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Policlinique obstétricale et gynécologique. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 4 heures. Maternité (Salle 26).
*Stage d'un mois à la Policlinique, limité à deux étu-
 diants par mois.*

(Ne peuvent participer à ce stage que les étudiants
 inscrits au cours.)

Opérations obstétricales sur le mannequin. 2 h.
 Lundi et samedi, à 4 heures. Maternité (Salle 26).

M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.

Médecine légale et déontologie médicale.

1^o Cours théorique et pratique. — Autopsies par les élèves, selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux. 3 h.

Mardi et vendredi, à 2 heures. Morgue jud.¹

2^o Déontologie médicale. Des rapports des médecins entre eux. Devoirs des médecins. Secret professionnel. Etc.

Samedi, à 11 heures. Morgue jud.

Recherches spéciales.

Tous les jours. Morgue jud.

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.

Bactériologie. 2 h.

Jeu-di et sa-me-di, à 4 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie.

Hygiène. — [A lieu pendant le semestre d'hiver.]

Cours pratique de bactériologie pour débutants.

Tous les jours. Inst. d'hyg. et de bactér.

Travaux pratiques de bactériologie. Inst. d'hyg. et de bactér.

Tous les jours.

Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de bactériologie et de pathologie expérimentale.

Inst. d'hyg. et de bactér.

Tous les jours [S'adresser au professeur].

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le Dr **Henry d'Arcis**.

Répétitoire de médecine opératoire. 1 h.

(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.

¹ Morgue judiciaire.

M. le Dr **Louis Aubert**.

Cours théorique de gynécologie. 1 h.

Mercredi, à 6 heures. Maternité.

M. le Dr **Henri Audeoud**.

Hygiène et alimentation de l'enfance. 1 h.

Mardi, à 6 heures. Polyclinique.

M. le Dr **Jules Barth**.

L'urologie et la coprologie dans les maladies de la nutrition. 1 h.

(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.

M. le Dr **Pierre Besse**.

Physiothérapie : myothérapie électrique. 2 h.

(Jours et heures à fixer ultérieurement.)

M. le Dr **Albert Bétrix**.

Répétitoire de gynécologie et d'obstétrique. 2 h.

Mardi, de 3 à 5 heures. Maternité.

M. le Dr **Eugène Bujard**.

Le système adénoïde. — Genèse et structure histologique. 1 h.

Vendredi, à 5 heures. Ec. Méd.

Térogénie expérimentale. 1 h.

Mercredi, à 4 heures. Ec. Méd.

M. le Dr **Augustin Collomb**.

Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires. 2 h.

Mardi, de 4 à 6 heures. Clinique particulière.

M. le Dr **Charles-Greene Cumston**.

Histoire de la médecine. — La médecine depuis ses origines jusqu'au XIX^e siècle. 1 h.

Lundi, à 3 heures. Institut. path.

- Chirurgie abdominale.* — Maladies du gros intestin, rectum et anus. 1 h.
Jeudi, à 3 heures. Inst. path.
- Conférences sur le livre : « De Medicina », de A. Cornelius Celsus.* 1 h.
Samedi, à 3 heures. Inst. path.
- M. le Dr Charles Du Bois.**
Radiothérapie. — Théorie et pratique. 1 h.
Vendredi, à 4 heures. Hôp. cant. (Clin. dermatol.)
- M. le Dr Frédéric Guyot.**
Laryngologie. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr Gustave Humbert.**
Répétitoire de pathologie interne. 1 h.
Vendredi, à 8 heures du soir. Hôp. cant.
- M. le Dr Charles Julliard.**
La chirurgie de guerre. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr René Kœnig.**
Conférences de gynécologie. 2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Maternité.
- M. le Dr Anastas Kotzareff.**
Anatomie du système nerveux central et périphérique. 1 h.
Mardi, à 5 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr Stoyan Kresteff.**
Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie avec polyclinique. 2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- M. le Dr Charles Ladame.**
Pathologie mentale (Psychiatrie théorique). 2 h.
Jeudi, de 5 à 7 heures. Univ. salle 17.
- M. le Dr Edmond Lardy.**
Chirurgie de guerre. 1 h.
Mercredi, à 5 heures. Ec. Méd.

- M. le Dr Edouard Long.**
Semeiologie des affections du système nerveux. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr Henry Mallet.**
Technique de clinique infantile. 2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. infantile.
- M. le Dr Marc-Edouard Martin.**
Maladies des enfants. 1 h. ¹/₂
Samedi, de 8 h. ¹/₂ à 10 heures. Hôp. Gourgas (Plainp.)
- M. le Dr François Naville.**
Cours pratique de diagnostic des maladies du système nerveux. 1 h.
Samedi, à 9 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr André Patry.**
Ce que le praticien doit connaître en ophtalmologie. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- Symptômes oculaires des maladies du système nerveux.* 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- M. le Dr Charles Perrier.**
Cours théorique et pratique d'anesthésie générale et locale. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chir.)
- Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections chirurgicales des voies génito-urinaires (Exploration, cathétérisme, lavages vésicaux, urétro et cystoscopie, etc.).* 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chir.)
- M. le Dr Georges Porte.**
Méthodes d'examen oculaire. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Clin. particulière.
- M. le Dr Isaac Reverdin.**
Bandages et appareils (avec exercices pratiques). 2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chirurg.)
- M. le Dr Maurice Roch.**
Thérapeutique pratique. 1 h.
Jeudi, à 8 heures du soir. Hôp. cant. (Clin. médecine)

M. le Dr Paul Rœthlisberger.	
<i>Goutte et rhumatismes chroniques.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	Univ. 44.
M^{lle} Dr Lina Stern.	
<i>Nutrition et énergétique de l'organisme animal.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	Ec. Méd.
M. le Dr Charles Wægeli.	
<i>Séminaire d'obstétrique.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	Clin. obst. et gyn.
M. le Dr Bernard Wiki.	
<i>Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Ec. Méd. (Lab. de Thérapeutique.)
M. le Dr Adrien Wyss.	
<i>Cours de polyclinique oto-laryngologique.</i>	2 h.
Jeudi, de 5 à 7 heures.	Clinique partic.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

Le diplôme de 7^{me} classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

* * *

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

Le président, membre du Comité-directeur est, pour Genève, M. le Dr *Edmond Lardy*, rue Général-Dufour, 20.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 10 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795).

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur, M. le Prof. Dr L.-G. Courvoisier, Holbeinstrasse, 93, Bâle. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le Dr Lardy, président local, 20, rue Général-Dufour, tous les jours de 1 à 3 heures, jeudi excepté.

Plan des Études médicales.

A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1° **SEMESTRE D'HIVER** : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2° **SEMESTRE D'ÉTÉ** : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3° **SEMESTRE D'HIVER** : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

Exercices pratiques : Dissection I. — Embryologie et histogénie.

4° **SEMESTRE D'ÉTÉ** : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

Exercices pratiques : Histologie normale

TROISIÈME ANNÉE

5° **SEMESTRE D'HIVER** : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Dissection II.

EXAMENS : **Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.**

6° **SEMESTRE D'ÉTÉ** : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale.

Exercices pratiques : Histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7° **SEMESTRE D'HIVER** : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Clinique infantile et pathologie interne. — Polyclinique chirurgicale. — Chirurgie générale I. — Hygiène I. — Médecine légale I.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8° **SEMESTRE D'ÉTÉ** : Anatomie pathologique spéciale II. —

Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.
— Polyclinique chirurgicale. — Médecine légale II.

Exercices pratiques : Bactériologie.

CINQUIÈME ANNÉE

9^o **SEMESTRE D'HIVER** : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Chirurgie générale II. — Matière médicale et thérapeutique I. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

EXAMENS : Première partie du doctorat.

10^o **SEMESTRE D'ÉTÉ** : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique. — Clinique et polyclinique de dermatologie et de vénéréologie. — Clinique psychiatrique. — Clinique et polyclinique oto-rhino-laryngologique. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Matière médicale et thérapeutique II.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11^o **SEMESTRE** (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et polycliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages

Présentation de la thèse.

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

L. REHFOUS.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 3 février 1916.

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique

W. ROSIER.

E.M. = Ecole de médecine.
 H.C. = Hôpital cantonal.
 I.P. = Institut pathologique.
 U. = Université, bâtiment principal.
 M. = Maternité.
 I. H. = Institut d'Hygiène.

FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Polyclinique.
 M.J. = Morgue judiciaire.
 A.A. = Asile des Aliénés.
 Cl. = Clinique particulière.
 Cl. inf. = Clinique infantile.
 Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.
 Cl. opt. = Clinique ophtalmolog.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8	Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.
8 à 9	Eternod E.M. Askanazy I.P. Oltramare H.C.	Eternod E.M. Askanazy I.P. Oltramare H.C.	Eternod E.M. Askanazy I.P. Oltramare H.C.	Eternod E.M. Askanazy I.P.	Eternod E.M. Askanazy I.P. Oltramare H.C.	Eternod E.M. Beuttner Cl. obst. Oltramare H.C. Martin H. Gourgas
9 à 10	Girard H.C.	Girard H.C.	Girard H.C.	Girard H.C.	Girard H.C.	Martin H. Gourgas Naville H.C.
10-10 ^{1/2}	Girard H.C.	Girard H.C.	Girard H.C.	Girard H.C.	Girard H.C.	
10 à 11				Eternod E.M.		Veyrassat Pol. Gourfein Cl. ophtal. Mayor E.M. Wiki
10 ^{1/2} -11	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	
11 à 12	Battelli E.M. Bard H.C.	Bard H.C.	Battelli E.M. Bard H.C.	Eternod E.M. Bard H.C.	Battelli E.M. Bard H.C.	Battelli E.M. Veyrassat Pol. Mégevand M.J. Gourfein Cl. ophtal. Mayor E.M. Wiki

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2 à 3		Mégevand M.J.	Weber A.A.		D'Espine Cl. inf. Mégevand M.J.	
3 à 4	Laskowski E.M. Cumston I.P.	Laskowski E.M. Béatrix Mat.	Laskowski E.M. Weber A.A.	Laskowski E.M. Cumston I.P.	Laskowski E.M. D'Espine Cl. inf.	Laskowski E.M. Cumston I.P.
4 à 5	Mayor E.M. de Seigneux Mat.	Mayor E.M. Battelli E.M. de Seigneux Mat. Gourfein Cl. ophtal. Béatrix Mat. Collomb Cl. part.	Bard H.C. Bujard E.M.	Cristiani I.H. Stern E.M.	de Seigneux Mat. DuBois H.C.	Cristiani I.H. de Seigneux Mat.
5 à 6	Kummer E.M.	Battelli E.M. D'Espine Cl. inf. Kummer E.M. Gourfein Cl. ophtal. Collomb Cl. part. Kotzareff E.M. Wægeli Cl. obst.	Bard H.C. Lardy E.M.	Ladame U. 17 Wyss Cl. part.	Beuttner Cl. obst. Kummer E.M. Bujard E.M.	Mayor Pol.
6 à 7	Mayor Pol. Kummer E.M.	Kummer E.M. Audeoud Pol.	Mayor Pol. Aubert Mat.	Ladame U. 17 Wyss Cl. part.	Kummer E.M.	Mayor Pol.
8 à 9				Roch H.C.	Humbert H.C.	

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1916 à 1920.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *De la relation entre la sensibilité et l'entendement dans la philosophie de Kant.*

Le prix sera décerné en juin 1917.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1917.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Capo d'Istria, conseiller du Tsar et citoyen de Genève.*

Le prix sera décerné en juin 1917.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1917.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *Exposé critique des principaux travaux de philosophes français tendant à la constitution d'une morale positive.*

Le prix sera décerné en juin 1916.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1918, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1918.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1917, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. ; ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1917.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1916, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1917, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1917.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1916, et à partir de là tous les trois ans, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1919, et à partir de là tous les trois ans, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1919.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1916, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1917, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1917.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay.

pour recherches sur la détermination des poids atomiques.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. Solvay, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subsides ; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 1,000. —.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1916, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1917, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1917. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de

dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1917, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats : littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans.

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1917.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1917, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1^{er} janvier 1917 au Doyen de la Faculté des Lettres. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1916, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1917, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1916.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1916, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1917, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet

de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1915.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1916, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1917, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1916.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1916, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Le Problème de la souffrance dans le Livre de Job.

Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1916, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en juin 1917, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

L'Épître aux Ephésiens, étude comparative des commentaires de Calvin et d'Oltramare.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1917.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

DISPOSITIONS RELATIVES AU PRIX CHENEVIÈRE

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1917, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Les vaccins antigonococciques.

Un deuxième prix *de même valeur* sera décerné à la même époque à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Recherches hématologiques dans les cas de fractures non ouvertes.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1917, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2° Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3° Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1916, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1917, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1917. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Au nom de l'Université :

L. REHFOUS, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 7 Octobre 1910.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étu-

dians suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs ;

Pour le grade de licencié, 100 francs .

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 200 francs ;

Pour le grade de docteur, 200 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 100 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3^o Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques, en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ;

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien. — Diplôme de Hautes Etudes commerciales ; diplôme d'expert-comptable.

4^o Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences psychologiques ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n^o 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — Edgard AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
21. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.



COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. Le commandeur BASSO, ancien Consul général d'Italie.
William ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.
Guillaume FATIO.
Alfred MARTIN, professeur à l'Université.
Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

M^{me} Emilie GAUTIER.

M^{me} A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université ou à M. Louis FAYRE, professeur, rue Saint-Jean, 37.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne	Acte d'origine (<i>Heimatschein</i>) ou passeport (<i>Reisepass</i>).
Angleterre	Passeport ou Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Autriche	Passeport.
Belgique	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil	Certificat de nationalité ou passeport.
Bulgarie	Passeport.
Danemark	Certificat de domicile ou Passeport visé par le Consul à Genève.
Espagne	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Etats-Unis	Passeport.
France	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'Ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes majeurs, le visa du livret militaire, au Consulat, ou le certificat de réforme.
Grèce	Passeport.
Hongrie	Passeport.
Italie	Passeport.
Norvège	Passeport.
Pays-Bas	Passeport ou certificat de nationalité visé par le Consul à Genève.
Russie	Passeport.
Serbie	Passeport.
Suède	Passeport.
Suisse	Acte d'origine.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Membres du Comité de gestion.

MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.
 BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.
 CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.
 MONTET, Edouard, professeur à l'Université.
 SEITZ, Charles, professeur à l'Université.
 PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.
 PITTARD, Eugène, maître au Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 2 heures à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D^r ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, D^r ès lettres.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
- Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
- Balavoine, Hippolyte, rue du Conseil-Général, 5.
- Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
- Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 44.
- Bard, Louis-E., Pinchat-dessus, Carouge.
- Battelli, Frédéric, rue Eynard, 6.
- Baumgarten, Arthur, rue Pierre-Fatio, 5.
- Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 2.
- Borel, Eugène, rue du Rhône, 2.
- Borgeaud, Charles, Onex.
- Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
- Breitenstein, Jules, rue Calvin, 14.
- Bruck, Eberhard F., Crêts de Champel, 4.
- Cailler, Charles, avenue de la Gare des Eaux-Vives, 12.
- Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
- Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
- Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
- Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
- Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
- Cristiani, Hector, Corratierie, 15.
- De Crue, Francis, Cours des Bastions, 15.
- D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
- Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
- Duparc, Louis, rue des Caroubiers, 22, Carouge.
- Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
- Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15, Acacias.
- Fazy, George, Conches sur Arve.
- Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
- Flournoy, Théodore, route de Florissant, 25.
- Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.
- François, Alexis, route de Florissant, 8.
- Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.
- Gaillard, John, Cours des Bastions, 13.
- Gautier, Alfred, boulevard des Tranchées, 14.
- Gautier, Lucien, Cologny.
- Gautier, Raoul, rue des Granges, 12.
- Gentet, Ferdinand, place du Molard, 4.
- Girard, Charles, place Claparède, 3.
- Giraud-Teulon, Alexis, La Mulatière (Rhône), France.
- Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.

- MM. ~~Græbe~~, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
 Guye, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.
 Hersch, Liebmann, rue John-Grasset, 13.
 Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
 Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.
 Malsch, Albert, route de Frontenex, 66.
 Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Monnier, Alfred, rue du Conseil-Général, 3.
 Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Moriaud, Paul, place Claparède, 7.
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.
 Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.
 Nicole, Jules, chemin de Roches, 9.
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
 Rehfous, Louis, rue Petitot, 15.
 Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 RoCHAT, Ernest, rue de la Pelouse, 4.
 Rosier, William, Petit-Saconnex.
 Sarasin, Charles, Cité, 22.
 de Seigneux, Raoul, carrefour de Villereuse, 4.
 Seitz, Charles, Tranchées de Rive, 3.
 Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.
 Toendury, Hans, ch. de l'Escalade, 3.
 Tonnelat, Ernest, Les Rosiers, avenue L.-Thomas, Grange-Canal.
 Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Wuarin, Louis, La Chénaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries.
 Yung, Emile, rue Saint-Léger, 2.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. d'Arcis, Henry, rue des Allemands, 5.
 Aubert, Louis-H., cours des Bastions, 16.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
 Barth, Jules, rue de Hesse, 16.

- MM. Benrubi, Isaac, chemin Sautter, 1.
 Bernoud, Alphonse, Arpillières, 10, Chêne-Bougeries.
 Bernot, Daniel, boul. des Philosophes, 23.
 Besse, Pierre, place du Molard, 4.
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.
 Briner, Emile, rue Cavour, 3.
 Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.
 Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.
 Cantoni, Humbert, rue de l'Ecole-de-Médecine, 18.
 Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.
 Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
 Courtois, Louis-John, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.
 Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.
 Cumston, Charles-Greene, rue Bellol, 3.
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
 Falk, Félix, Crêts de Champel, 2.
 Fleury, Georges, Le Moissez, chemin de la Garance, Grange-Canal.
 Grodensky, Michel, rue des Anonymes, 4 bis.
 Guyot, Frédéric, rue du Rhône, 2.
 Hochreutiner, B.-P.-Georges, avenue Wendt, 49.
 Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
 Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.
 Karmin, Otto, avenue des Arpillières, 11, Chêne.
 Kaufmann, Adolphe, avenue Léon-Gaud, 7.
 Kœnig, René, boulevard des Tranchées, 44.
 Kohler, Albert, rue de Candolle, 9.
 Kotzareff, Anastas, rue des Peupliers, 34.
 Kreteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.
 Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Lardy, Edmond, rue Général-Dufour, 20.
 Logoz, Paul, avenue Gallatin, 1, Saint-Jean.
 Long, Edouard, rue Constantin, 6.
 Lutostawski, Wincenti, château de Barby, par Bonneville (Hte-Savoie).
 Mallet, Henry, cours des Bastions, 16.
 Martin, Edouard, route de Malagnou, 3.
 Martin, Victor, rue Calvin, 13.
 Mercier, Alfred, chemin Beau-Séjour, 16, Champel.
 Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
 Messleny, Richard, Genève.
 Mobbs, Robert, place de la Taconnerie, 3.
 Monnier, Jean-Jacques, avenue de Champel, 10.
 Muller, Charles, avenue Wendt, 41.
 Muster, Jules, boulevard de la Tour, 6.
 Naville, François, rue de Candolle, 24.
 Nicole, Georges, route de Chêne, 2.
 Patry, André, rue de la Tour-de-l'Île, 4.
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
 Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.

- MM. Pittard, Eugène, Florissant, 72.
Porte, Georges, rue Général-Dufour, 20.
Reber, Burkhard, cour Saint-Pierre, 3.
Reich, Siegmund, rue de Candolle, 34.
Reutter, Louis, boulevard Georges-Favon, 12.
Reverdin, Henri, quai des Eaux-Vives, 20.
Reverdin, Isaac, Hôpital cantonal.
Roch, Maurice, Les Grangettes, 115, Chêne-Bougeries.
Roethlisberger, Paul, route de Malagnou, 8.
Roget, François-Frédéric, rue Tœpffer, 10.
Ronjat, Jules, chemin Faller, 4.
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
Schidloff, Arthur, avenue du Mail, 26.
Sechehaye, Albert, rue des Charmilles, 39.
Sottile, Antoine, avenue Devin du Village, 4 (Saint-Jean).
Steinbrück, Walther, Petit-Saconnex.
Stern, Lina, M^{lle}, avenue du Mail, 15.
Tcherniawsky, Aron, boulevard de la Cluse, 23.
Thudichum, Georges, Petit-Morillon, route de Pregny, 7.
Tiercy, Georges, rue des Bains, 23.
Wægeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.
Wenger, Paul, chemin de la Poterie, 3.
Widmer, Johannes, la Chablière, Lausanne.
Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 1.
Wilmot, Emile, boulevard Georges-Favon, 27.
Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.
Zbinden, Louis, chemin de Roches, 2.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert. Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John. Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue Joseph-Girard, 9, Carouge.

Concierges :

M. Clément, Emile, Université.

M. Becchio, Pierre, Ecole de Médecine.

M^{lle} Chollet, Hélène, Institut pathologique.

M^{me} Mercier, Louise, Maternité.

MM. Hämmerli, Frédéric, Ecole de Chimie.

Pianca, Joseph, Polyclinique.

Arland, Séraphin, Morgue judic.